



Dissociation location parking logement - art L442-4-6

Par **arose1**, le **04/02/2008** à **16:33**

Bonjour,

J'ai été conseillé sur les démarches à suivre pour contester l'obligation de location d'un parking associé à mon logement loué dans le cadre du 1%.

J'ai un doute sur le texte ([fluo]art L 442-6-4 du code de la construction et de l'habitation[/fluo]) qui précise que sont concernés les logements collectifs "...construits à compter du 5 janvier 1977...". Or, la conseillère qui m'a reçu ne m'a pas demandé la date de construction de l'immeuble. Elle est antérieure à cette date (autour de 1970 il me semble).

Est-ce que je peux quand même m'appuyer sur ce texte pour contester ? ou sur un autre dont je n'ai pas retrouvé l'énoncé exact ?

D'avance merci